

Neufchâtel en Bray, le 24 juin 2003.

**Michel FRECHET**  
**Président de l'APMEP**  
**38, rue du mont d'Aulage**  
**76 270 NEUFCHÂTEL EN BRAY**  
**michel.frechet@wanadoo.fr**

à

**Monsieur Luc FERRY**  
**Ministre de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et**  
**de la Recherche**  
**110, rue de Grenelle**  
**75 357 PARIS Cedex 07**

Monsieur le Ministre,

Par deux fois, nous vous avons demandé que les épreuves de mathématiques de la série S soient annulées et repassées, et ceci dans l'intérêt des élèves. Nous constatons que vous n'avez pas opté pour cette solution, nous en prenons acte et en tirerons les conséquences le moment venu. Nous continuons à penser que c'était la solution la plus équitable. Maintenant, il faut songer aux candidats et agir rapidement dans leur intérêt.

Monsieur NEMBRINI, votre conseiller, et madame RUGET, doyenne de l'Inspection Générale de Mathématiques m'ont assuré par téléphone, ce jour, mardi 24 juin, que le barème appliqué à cette épreuve sera **national** : toutes les copies sont notées sur 20, le nombre de points attribués à chaque exercice ne change pas (c'est-à-dire 4 points pour le premier exercice (complexes), 5 points pour le second (espace et arithmétique pour la spécialité, espace pour les candidats n'ayant pas suivi l'option mathématiques) et 11 points pour le problème tant controversé.

Seul change la ventilation des points au sein de chaque partie. Ce barème a été élaboré à la suite de la correction d'un échantillon de copies (300 environ d'après ce qui m'a été dit) dès mardi 17 juin 2003, c'est-à-dire le jour de l'épreuve. Des certitudes m'ont été données quant à l'application stricte de ce barème au niveau national. Chaque Inspecteur Pédagogique Régional a été chargé de faire appliquer ces consignes.

Les enquêtes menées sur le terrain ne semblent pas correspondre à ce schéma. Les remontées que nous avons indiquent plutôt le contraire. Nos collègues, qui ont déjà corrigé la majeure partie de leurs copies, nous signalent des barèmes allant de 20 à 34 selon les académies.

Je vous demande, en conséquence, de dire, publiquement, par communiqué de presse, que le barème est national et que les copies seront notées sur 20 dans toutes les académies.

D'autre part, les professeurs ont été mis en accusation pour n'avoir pas fait correctement leur travail, soit par la presse, soit par certains hauts responsables de votre administration (ayant participé à des forums sur internet, à des émissions radiophoniques). Or, lors de mes contacts téléphoniques avec Monsieur NEMBRINI et Madame RUGET, l'assurance m'a été donnée que les professeurs ont toute votre confiance. Je vous demande donc de l'affirmer publiquement et sans ambiguïté, cela serait un geste fort et très apprécié de nos collègues, qui ont très mal vécu cette remise en cause de leur travail.

Nous continuons de penser que cette épreuve fut une bévue, une erreur d'appréciation. Pour notre

part, puisque l'épreuve n'est pas annulée, nous demandons à nos adhérents et à tous les correcteurs de mettre, lors des jurys, des notes permettant aux élèves d'accéder à l'oral (en tenant compte évidemment du livret scolaire), ceci toujours dans l'intérêt des élèves.

Enfin, Monsieur NEMBRINI a souhaité travailler avec l'APMEP sur la maquette du nouveau baccalauréat. Nous en acceptons l'offre ; l'APMEP travaille depuis de nombreuses années sur cet examen, de nombreux travaux ont été publiés par les commissions « lycée » et « prospective bac » de notre association. Nous espérons simplement que nos idées ne seront pas détournées et que les professeurs, ainsi que les élèves seront prévenus suffisamment longtemps à l'avance du changement de nature de l'épreuve (un délai de deux ans nous paraît raisonnable).

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en mon profond dévouement envers l'Éducation Nationale et vous prie d'agréer l'expression de ma très respectueuse considération.

Michel FRECHET